

N° 98

SENAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1985-1986

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1985

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan (1), sur le projet de loi de finances pour 1986, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

TOME V

ÉNERGIE

Par M. Marcel LUCOTTE,

Sénateur

(1) Cette commission est composée de : MM. Michel Chauty, président ; Jean Colin, Richard Pouille, Bernard Legrand, Pierre Noé, vice-présidents ; Francisque Collomb, Marcel Daunay, André Rouvière, Louis Minetti, secrétaires ; MM. François Abadie, Bernard Barbier, Charles Beaupetit, Jean-Luc Bécart, Georges Berchet, Marcel Bony, Amédée Bouquerel, Jean Boyer, Jacques Braconnier, Raymond Brun, Louis de Catuélan, Jean-Paul Chambriard, William Chervy, Auguste Chupin, Marcel Costes, Roland Courteau, Lucien Delmas, Bernard Desbrière, Henri Elby, Jean Faure, Philippe François, Yves Goussebaire-Dupin, Roland Grimaldi, Paul Guillaumot, Rémi Herment, Jean Huchon, Bernard-Charles Hugo (Ardèche), Bernard-Michel Hugo (Yvelines), Maurice Janetti, Pierre Jeambrun, Paul Kauss, Pierre Lacour, Robert Laucournet, Bernard Laurent, France Léchenaull, Yves Le Cozannet, Charles-Edmond Lenglet, Maurice Lombard, Marcel Lucotte, Paul Malassagne, Guy Malé, René Martin, Paul Masson, Serge Mathieu, Louis Mercier, Mme Monique Midy, MM. Georges Mouly, Jacques Moutet, Henri Olivier, Daniel Percheron, Jean Peyraffitte, Alain Pluchet, Claude Prouvoyeur, Jean Puech, Albert Ramassamy, Jean-Marie Rausch, René Regnault, Ivan Renar, Michel Rigou, Roger Rinchet, Josselin de Rohan, Michel Sordel, Raymond Soucaret, Michel Souplet, Fernand Tardy, René Travert, Jacques Valade, Frédéric Wirth, Charles Zwicker.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (7^e législ.) : 2951 et annexes, 2987 (annexe n° 32), 2992 (tome XIV), et In-8° 895.
Sénat : 95 et 96 (annexe n° 23) (1985-1986).

Loi de Finances - Énergie - Industrie.

SOMMAIRE

	Pages
INTRODUCTION	4
 CHAPITRE PREMIER : LE BILAN ENERGETIQUE FRANCAIS	 5
 I. L'EVOLUTION DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE ..	 5
<i>A. EN 1984</i>	5
<i>B. PREVISIONS POUR 1985</i>	6
<i>C. LA FACTURE ENERGETIQUE</i>	6
<i>D. LE TAUX D'INDEPENDANCE ENERGETIQUE</i>	6
<i>E. PERSPECTIVES A MOYEN ET LONG TERME</i>	7
 CHAPITRE II : LES DIFFERENTS COMPOSANTS ENERGETIQUES	 11
<i>A. LE CHARBON</i>	11
1) La production et les rendements	11
2) Les importations	12
3) La part du charbon dans le bilan énergétique.....	13
4) La nouvelle stratégie des Charbonnages de France a déjà permis d'améliorer les résultats	14
<i>B. LE GAZ NATUREL</i>	18
1) La consommation	18
2) Les approvisionnements de la France	18
3) La progression des ventes de gaz	20
4) Vers l'assainissement de la situation financière de Gaz de France	21

C. LE PETROLE	24
1) L'approvisionnement du marché français	24
2) La consommation intérieure française	25
3) L'évolution du prix des carburants	26
4) Les difficultés de l'industrie du raffinage	29
 CHAPITRE III : L'ELECTRICITE	 33
A. LA PRODUCTION DES DIFFERENTES INSTALLATIONS .	33
1) L'énergie électronucléaire	33
2) Les centrales thermiques classiques	34
3) Les installations hydroélectriques	34
B. L'EVOLUTION DE LA CONSOMMATION PAR SECTEUR UTILISATEUR	35
C. L'EXPANSION DES VENTES D'ELECTRICITE	35
D. L'AMELIORATION DE LA SITUATION FINANCIERE D'E.D.F.	36
 CHAPITRE IV : LA POLITIQUE D'ECONOMIES D'ENERGIE	 39
1) Bilan des opérations réalisées	39
2) Les prévisions pour 1986	40
 CONCLUSION	 42

Mesdames, Messieurs,

Comme chaque année, votre commission des Affaires économiques et du Plan ne se bornera pas à l'analyse des crédits consacrés à l'énergie dans le budget du redéploiement industriel et du commerce extérieur, puisqu'ils se limitent à la subvention aux Houillères nationales et aux dotations de l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie.

Elle vous propose donc d'examiner l'évolution de notre bilan énergétique et de ses divers composants, ainsi que les orientations de la politique suivie dans chaque secteur.

**CHAPITRE PREMIER :
LE BILAN ENERGETIQUE FRANCAIS**

I. L'EVOLUTION DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE

A. EN 1984

Après trois années de diminution, la consommation d'énergie a progressé de 188 millions de t.e.p. (tonnes équivalent pétrole) en 1983 à 191,6 millions de t.e.p. en 1984.

Cette évolution est essentiellement due à la forte croissance de la consommation d'électricité, comme le reflète le tableau ci-dessous (en millions de t.e.p.) :

Consommation par produits

	1983	1984
Charbon	26,3	25,2
Pétrole	90,5	86,8
Gaz naturel	22,5	23,6
Electricité	45,0	52,2
Energies nouvelles et renouvelables	3,7	3,8

Quant à la consommation par secteur, elle évolue comme suit (en millions de t.e.p.) :

	1983	1984
Sidérurgie	8,8	9,2
Industrie	38,9	38,5
Résidentiel et tertiaire	68,6	69,8
Agriculture	3,1	3,0
Transports.....	36,4	36,8

B. PREVISIONS POUR 1985

Les résultats énergétiques de septembre 1985 font apparaître une légère tendance à la reprise des consommations d'énergie primaire.

Sur les neuf premiers mois de 1985, l'augmentation de la consommation est de 0,8% (en données corrigées) par rapport à la même période de 1984 ; elle reste limitée à 0,4% en année mobile.

Cette évolution est due principalement à la forte croissance de la consommation d'électricité (+ 5,7% sur les neuf premiers mois) ; les produits pétroliers (- 4,3%), le charbon (- 9,3%) et le gaz (- 1,5%) sont au contraire en régression sur cette même période, comparée aux neuf mois homologues de 1984.

Si l'on poursuit l'analyse sur la comparaison des trois premiers trimestres de 1985 à ceux correspondants de 1984, il apparaît que l'accroissement enregistré provient essentiellement du secteur résidentiel et tertiaire (+ 7,1% pour l'électricité basse tension) et des transports (+ 3,2% pour le gazole) ; pour l'industrie, si les consommations progressent faiblement pour l'électricité (+ 1,7%, hors Eurodif), elles sont en sensible diminution pour le gaz (- 4,2%) et le fioul lourd (- 14,8%).

C. LA FACTURE ENERGETIQUE

Elle passe de 168,3 milliards de francs en 1983 à 188,8 milliards de francs en 1984, les importations progressant de 23,2 milliards de francs et les exportations de 3,1 milliards de francs.

Cette évolution est liée à un accroissement rapide des prix sur la période puisque le dollar est passé de 7,63 F. en 1983 à 8,74 F. en 1984. C'est ainsi que le prix des importations énergétiques (pour un indice base 100 en 1979) augmente de 283 en 1983 à 309 en 1984. Dans le même temps, les volumes importés se sont réduits en raison de la stabilisation de la consommation d'énergie primaire et de la croissance de la production nationale.

Au total, la facture énergétique s'est alourdie de 27,2 milliards de francs depuis 1981.

D. LE TAUX D'INDEPENDANCE ENERGETIQUE

Le tableau ci-après rend compte de l'évolution de la dépendance énergétique de la France depuis 1981 :

Taux d'indépendance énergétique

	1981	1982	1983	1984 (1)
Charbon	47,2	42,8	46,6	47,3
Pétrole	2,7	2,6	2,7	3,2
Gaz	27,2	26,2	24,9	18,5
Electricité	102,8	102,2	106,6	110,6
Total	33,9	34,5	38,4	42,6

(1) provisoire

Source : Observatoire de l'énergie

Il continue de s'améliorer conformément aux objectifs du programme énergétique du groupe long terme énergie qui prévoit d'atteindre un taux variant entre 47 et 53% en 1990.

E. PERSPECTIVES A MOYEN ET LONG TERME

Le groupe long terme énergie (G.L.T.E.) a élaboré, en 1983, des prévisions de consommation d'énergie d'ici 1990.

Le tableau ci-après rend compte des résultats de 1984 par rapport à ces estimations :

PREVISIONS DU G.L.T.E. (Groupe Long Terme Energie)

En Mtep	1984	Scénario A (*) 1990	Scénario C (**) 1990
CHARBON	25,2	16 à 18	18 à 21
PETROLE	86,8	68 à 74	65 à 80
GAZ.....	23,6	25 à 27	25 à 27
HYDRAULIQUE	15,1	15	15
NUCLEAIRE	42,5	57 à 65,5	60 à 68,5
ENERGIES NOUVELLES	3,8	6 à 8	8 à 9
ECHANGES D'ELECTRICITE	- 5,5	-(6)	-(4 à 6)
CONSOMMATION TOTALE	191,6	186 à 195	200 à 210
dont usages non énergétiques	12,2	11 à 12	12 à 14

(*) Croissance du PIB : 1,2 % par an jusqu'en 1990.

(**) Croissance du PIB : 2,2 % par an jusqu'en 1990.

Le G.L.T.E. a retenu deux hypothèses pour la croissance économique moyenne sur la décennie 80 : respectivement + 1,2% par an (scénario A) et + 2,2% par an (scénario C).

De 1981 à 1984, les taux de croissance du P.I.B. marchand observés, sont les suivants :

1981/1980 : + 0,5%
 1982/1981 : + 2,0%
 1983/1982 : + 0,6%
 1984/1983 : + 1,5%

Les dernières prévisions de l'I.N.S.E.E. pour 1985 font état d'environ + 0,8%.

La croissance moyenne annuelle est de + 1,2% de 1981 à 1984, et serait de + 1,1% de 1981 à 1985.

On constate donc une évolution plus proche du scénario A qui semble ainsi avoir une probabilité de réalisation plus forte que le scénario C.

Pour rattraper le scénario C, il faudrait un taux de croissance moyen annuel de + 3,3% de 1986 à 1990 inclus.

Par produit, la confrontation des prévisions aux résultats est la suivante :

– **Electricité** : l'évolution de 1983 (+ 2,6%) se situe en deçà de l'hypothèse basse. Par contre, l'évolution de 1984 (+ 5,1%) se situe au-delà de l'hypothèse haute si bien que la moyenne des deux années (+ 3,0%) reste dans le cadre prévu par le G.L.T.E.

– **Pétrole** : les régressions observées en 1983 et 1984 (– 3,9% et – 4,1%) conduisent à des valeurs voisines du profil le plus bas.

– **Gaz** : L'éventail étant largement ouvert (– 1,5% et + 4% par an). Les progressions de 1983 (+ 4,5%) et de 1984 (+ 5,1%) sont au-delà de la fourchette haute.

– **Charbon** : La régression prévue par le G.L.T.E., comprise entre – 2,1% et – 6,6% par an, se manifeste à un rythme soutenu (– 9,8% en 1983 et – 43% en 1984). L'évolution se situe donc en dessous de la fourchette basse.

Enfin, les prévisions de consommation d'énergie se situaient entre + 1,2% et + 2,2% par an. La réalisation de 1983 (– 0,1%) se situe donc

au-dessous du minimum prévu. Les résultats de 1984 ramènent la valeur à l'intérieur de l'éventail retenu et les prévisions de 1985 l'y maintiennent.

Au total, il ressort de cette confrontation des résultats aux prévisions que celles-ci sont trop aléatoires pour fonder une politique énergétique.

CHAPITRE II : LES DIFFERENTS COMPOSANTS ENERGETIQUES

A. LE CHARBON

1) La production et les rendements

La production s'est établie à 18,18 millions de tonnes en 1984 contre 18,52 millions de tonnes en 1983. Le tableau ci-dessous retrace l'évolution de la production par bassin (en milliers de tonnes) :

Bassins	1983	1984
Nord - Pas de Calais	3 201	2 500
Lorraine	10 579	10 883
Centre Midi	4 442	4 497 (1)
Total	18 522	18 180

(1) dont 1 730 en découvertes

On constate donc une diminution de la production dans le Nord-Pas-de-Calais, une faible progression en Lorraine et une relative stagnation dans le Centre Midi.

Les rendements au fond ont évolué comme suit (en kg par homme et par poste) :

Bassins	Moyenne 1983	Moyenne 1984
Nord-Pas de Calais	1 746	1 741
Lorraine	4 395	4 470
Centre Midi	3 918	4 004
Ensemble des bassins	3 464	3 548

Les prévisions pour 1985 vont dans le sens d'une diminution de la production de près de 7% sur l'année.

2) Les importations

a) En 1984

L'année 1984 a été caractérisée par une remontée spectaculaire des importations de charbon : 23,8 millions de tonnes, soit 17,6% de plus qu'en 1983.

Ceci s'explique par une reconstitution des stocks d'E.D.F. (+ 2,2 millions de tonnes), une reprise de la sidérurgie -les effets des mesures de conversion au charbon ont commencé à se faire sentir, soit en moyenne 2 ans après la décision de réaliser les investissements de substitution.

Or, cette situation de 1984 est tout à faire atypique et ne saurait inverser la réduction sensible et régulière de la consommation de charbon en France et donc des importations. De 1981 à 1984, les quantités de charbon importées ont été respectivement de 30 millions de tonnes ; 24,8 millions de tonnes, 20,2 millions de tonnes et 23,8 millions de tonnes. Ces quantités continueront à baisser dans les prochaines années.

S'agissant de la provenance du charbon importé, la diversification de nos approvisionnements extérieurs constitue un élément essentiel de notre politique charbonnière.

Le tableau ci-dessous retrace l'effort accompli en ce sens pour 1984 :

Provenance	en milliers de tonnes	%
République fédérale d'Allemagne	5 299	22,3
Afrique du sud	5 601	23,5
Etats-Unis	3 484	14,6
Pologne	1 997	8,4
Australie	4 703	19,7
Grande-Bretagne	945	3,9
Canada	473	2
U.R.S.S.	284	1,2
Autres pays	1 039	4,4
TOTAL	23 825	100

L'Allemagne a été notre premier fournisseur en valeur, mais seulement le deuxième en tonnages, derrière l'Afrique du Sud. Cela tient à la forte valorisation des principales qualités importées de République fédérale d'Allemagne (cokes, charbons à coke et anthracite). La part de l'Afrique du sud en tonnages n'a pas dépassé 24%.

Les achats en provenance des Etats-Unis ont connu une nouvelle baisse, la surévaluation du dollar ayant détruit la compétitivité du charbon vapeur américain.

Les importations en provenance d'Australie ont doublé par rapport à 1983, ce pays étant devenu le premier exportateur mondial de charbon.

On note l'apparition du Canada parmi nos fournisseurs, pour des achats de charbon vapeur et charbon à coke.

Les achats de charbon vapeur polonais se sont maintenus en 1984, mais les achats de charbon à coke polonais ont diminué du fait de son prix élevé.

b) Prévisions pour 1985

Les importations de combustibles minéraux solides devraient être de l'ordre de 21 millions de tonnes, soit 12% de moins qu'en 1984.

La part des importations allemandes devrait se maintenir, en valeur relative, au même niveau (22% du total).

Les importations d'Afrique du sud devraient chuter et être désormais ramenées à 20% en 1986.

Les importations en provenance des Etats-Unis devraient augmenter en raison de la poursuite de la reprise aux Etats-Unis et passeraient à 20% du total.

La part de l'Australie devrait retomber à 14,3% en raison de la baisse des besoins d'E.D.F..

La part du Canada qui progressera encore en 1985, devrait retomber en 1986 du fait de la concurrence des charbons colombiens qui bénéficient d'un frêt bon marché (56 dollars la tonne au lieu de 13- 14 dollars pour le charbon canadien).

3) La part du charbon dans le bilan énergétique

La consommation globale de charbon a reculé en 1984, passant de 43,4 à 41,3 millions de tonnes. Cette diminution s'explique par le moindre

appel au charbon pour la production d'électricité, le nucléaire augmentant sa part de 4,7%. Au total, la part du charbon dans le bilan énergétique est passé de 17,5% en 1984 à 13,5 % en 1984.

4) La nouvelle stratégie des Charbonnages de France a déjà permis d'améliorer les résultats de l'établissement

La stratégie adoptée par C.D.F. en 1984, qui consiste à devenir une entreprise industrielle rentable et donc à concentrer les efforts sur les sièges ou tailles les plus performantes, s'est déjà traduite par des améliorations des résultats : restauration des comptes, rationalisation de la production, politique commerciale agressive et élargissement de l'assise internationale de l'établissement.

a) Le retour vers l'équilibre financier est en bonne voie

Les objectifs du Gouvernement en matière charbonnière visent au retour progressif à l'équilibre financier de C.D.F. d'ici 1988.

L'Etat s'est engagé à maintenir son aide au titre de la préférence nationale, au niveau de 6 500 millions de francs constants de 1984 à 1988.

Il s'y ajoute une dotation de 325 millions de francs, maintenue également en francs constants de 1984 à 1988, pour le financement des actions de revitalisation des bassins miniers.

L'année 1984 a été marquée par une première victoire puisque les résultats d'exploitation de l'établissement central et des bassins ont dégagé un déficit de 13,7 millions de francs seulement après une perte de 768 millions de francs en 1983.

Le bilan consolidé a fait apparaître un déficit de 965 millions de francs contre 3,6 milliards de francs en 1983, en raison des pertes de C.D.F.-Chimie.

Ces résultats ont été obtenus par la fermeture de certains sites. C'est ainsi que les installations souterraines du Gard ne seront plus exploitées ; en revanche, les exploitations à ciel ouvert du Centre-Midi ont été classées parmi les points d'ancrage. Au plan de l'emploi, les effectifs ont été réduits de 5 200 personnes en 1984, sans licenciements. Cette réduction s'est notamment effectuée par 2 797 départs en retraite normale, 1 984 retraites anticipées, 43 conversions et 236 retours au pays. De plus, 363 mutations se sont opérées au sein du groupe et 29 personnes ont choisi de créer une entreprise.

b) La réindustrialisation des bassins miniers

Conscient de la difficulté de la situation pour les mineurs et les collectivités locales, le Gouvernement a décidé de donner la priorité à la réindustrialisation des bassins miniers. Une dotation budgétaire annuelle spécifique de 325 millions de francs, en francs 1984, a été prévue à cet effet pour toute la durée du IXe Plan. Cette dotation permet d'intensifier l'action de Sofirem dans tous les bassins et, depuis juillet 1984, de Finorpa dans le Nord-Pas-de-Calais, pour aider à la création d'entreprises nouvelles ou au développement d'entreprises existantes.

En 1984, Sofirem et Finorpa ont aidé à la création ou au maintien de 3 460 emplois en régions minières et de 4 827 pour les neuf premiers mois de 1985.

Sofirem et Finorpa ont disposé respectivement de 70 millions de francs et 105 millions de francs pour 1985.

Fin 1984, est apparu un nouveau mode d'intervention, l'aide au renforcement de l'environnement des entreprises qui provient des **fonds d'industrialisation**. Ceux-ci bénéficient de la moitié de l'enveloppe budgétaire annuelle de 350 millions de francs attribuée à C.D.F.. Ces fonds concernent l'immobilier d'accueil, la formation professionnelle et les actions collectives menées en faveur des entreprises (prospection, transferts de technologie, soutien à la création d'entreprises). De tels fonds ont été mis en place dans le Nord-Pas-de-Calais, en Lorraine, à Carmaux, Alès et Saint-Etienne.

Les actions ainsi conduites font l'objet de réflexions dans le cadre d'un groupe de travail réunissant, au niveau national, les élus, l'administration et C.D.F..

c) Le bilan de l'application de la convention signée avec E.D.F.

Dans une convention signée le 2 mars 1984, C.D.F. et E.D.F. ont décidé de fixer leur collaboration pour cinq ans dans les domaines énergétique et social.

Dans le premier domaine, la convention prévoit qu'E.D.F. enlèvera la totalité des quantités de charbon vapeur et d'électricité des centrales minières que C.D.F. sera en mesure d'offrir dans le cadre de prévisions contractuelles portant sur les quantités, qualités et lieux de livraison.

Les résultats ont été très satisfaisants pour C.D.F. en 1984. Les centrales minières ont été appelées bien au-delà des quantités forfaitaires contractuelles (12,6 TWH en 1984, 10,7 TWH prévus en 1985), les quantités supplémentaires étant pour l'essentiel payées au tarif charbon. La priorité donnée aux centrales minières s'est traduite par un appel

nettement meilleur que celui des centrales à charbon d'E.D.F.. Ainsi, de 1983 à 1984, la consommation de charbon des centrales E.D.F. a baissé de 19,5%, alors que celle des centrales minières a progressé de 4%.

Pour le premier semestre 1984, le recul est de 44% pour les centrales E.D.F., par rapport au premier semestre 1983, alors que les centrales minières ne subissent qu'un recul de 1%.

Dans le domaine de la coopération sociale, il est prévu qu'E.D.F. procède au recrutement de jeunes agents volontaires en provenance des Houillères de bassin pour satisfaire les besoins de son exploitation, au rythme de 1 000 par an de 1984 à 1988.

A la date du 1^{er} janvier 1985, soit 12 mois après la mise en oeuvre de la convention, 799 dossiers ont été retenus, dont 376 correspondant à du personnel déjà formé et 423 à former. Actuellement, 234 agents sont en situation optionnelle pendant un an chez E.D.F.. Conformément aux dispositions de la convention, à l'issue de cette période, le retour dans les Houillères pourra être décidé, soit par E.D.F., soit par les intéressés eux-mêmes.

Certaines modalités de l'accord, relatives principalement à la détermination du prix de vente du charbon-vapeur, se sont avérées défavorables du point de vue de C.D.F. en 1984 et 1985 en raison des circonstances particulières du marché international et de l'évolution des parités monétaires notamment; les Charbonnages demandent un ajustement ou un complément de certaines clauses, dont les conséquences financières, bien que non négligeables en montant, ne seraient que de quelques pour cents du total de recettes provenant des ventes de charbon et d'électricité à E.D.F. Ils sont allés jusqu'à engager une procédure d'assignation en référé contre E.D.F. devant le tribunal de commerce, avant de retirer cette assignation, des pourparlers de conciliation ayant été entrepris. Votre commission déplore qu'un différend entre deux organismes publics ait donné lieu à une procédure juridictionnelle.

5) Une meilleure assise internationale

Pour participer au dynamisme de l'industrie charbonnière mondiale, C.D.F. a défini et mis en oeuvre en 1984 une nouvelle stratégie internationale. Il diversifie les prestations d'assistance technique proposées en valorisant au mieux l'ensemble des compétences du groupe à tous les stades de la filière du charbon - ingénierie, formation, recherche, informatique, négoce, etc.- et en favorisant le plus possible l'exportation des matériels français. Cette stratégie se traduit par une très forte accentuation des actions de prospection commerciale sur les principaux marchés potentiels de l'Europe, de l'Asie, de l'Amérique latine ou de l'Afrique.

Un problème se pose dans ce domaine en raison de la concurrence entre C.D.F. et l'Association technique pour l'importation charbonnière (A.T.I.C.). Cette double structure paraît relativement inadaptée au négoce mondial dans la mesure où elle ne permet pas d'exercer efficacement des activités complémentaires, voire indissociables telles qu'importer et vendre du charbon, le transporter, exporter son savoir-faire, etc..

La situation est en voie d'amélioration puisque l'A.T.I.C. a renforcé le nombre de voix des Charbonnages dans les organes délibérants de l'Association. Cependant, elle conserve le monopole de l'importation du charbon.

En outre, conformément au protocole de coopération signé le 25 juin 1984 par le président de l'A.T.I.C. et le directeur général de Charbonnages de France, ces deux organismes s'efforcent de développer en commun une activité de négoce international du charbon. Le cas échéant, l'A.T.I.C. étudie la possibilité de valoriser ses achats de charbon pour aider Charbonnages de France dans ses actions dans les domaines miniers et para-charbonniers.

6) La poursuite des efforts de recherche

Dans la politique de développement de C.D.F., le Centre de recherche des Charbonnages (Cerchar) joue un rôle essentiel. Son budget a atteint 262 millions de francs en 1984. Il a déposé 16 brevets en France et 136 à l'étranger. La relance de la consommation de l'énergie charbon s'accompagne d'un effort d'amélioration des techniques d'utilisation. Les techniques minières sont un domaine où le Cerchar a acquis un savoir-faire important fondé sur des années d'expérience. Cette expérience est en permanence remise à jour pour les techniques d'exploitation traditionnelles avec comme objectif principal d'améliorer la sécurité et les conditions de travail. Le Cerchar prépare aussi l'avenir en étudiant des techniques comme l'introduction de la robotique dans la mine. L'expérience du Cerchar, notamment en matière de sécurité, est mise à la disposition des industriels et constitue un outil de la stratégie de coopération internationale de C.D.F..

*
**

Au total, il semble que tous les efforts de productivité et de rationalisation de la production dans lesquels l'entreprise s'est lancée depuis 1984 devraient porter leurs fruits, malgré des accidents de parcours tels que la catastrophe lorraine ou le litige avec E.D.F.. Aussi l'objectif d'atteindre l'équilibre financier en 1988 sans aide de l'Etat n'est-il peut-être plus une chimère, ce dont votre commission se félicite.

B. LE GAZ NATUREL

1) La consommation

En 1984, selon les chiffres semi-définitifs disponibles aujourd'hui, la consommation totale de gaz naturel a atteint 23,6 millions de t.e.p. (contre 22,2 millions de t.e.p. en 1983) et représenté 12,3% de la consommation totale d'énergie primaire du pays.

Le Gouvernement avait retenu, dans la loi de plan du 24 décembre 1983, un objectif de 25 millions de t.e.p. en 1990. Il semble que la consommation évolue dans ce sens. Toutefois, sur les neuf premiers mois de 1985, la consommation est en baisse de 1,5% par rapport à la même période de 1984.

2) Les approvisionnements de la France

a) La production française

La production de gaz d'Aquitaine s'est établie à 31,3 milliards de kwh en 1984, marquant une légère diminution sur celle de 1983. Elle a représenté 21,7% de notre approvisionnement. C'est à partir de 1985 et surtout de 1986 que la baisse de la production du gisement de Lacq devrait s'opérer de façon sensible.

b) L'évolution de nos importations

Notre approvisionnement gazier est couvert pour les trois quarts par des importations. Leur évolution récente est retracée dans le tableau ci-après (en milliards de kwh) :

Provenance	1983	1984
Algérie	91,1	91,1
Pays-Bas	73,9	72,8
U.R.S.S.	39,1	48,4
Mer du Nord	26,9	25,7
Total, y compris fournisseurs divers	247,4	238,4

c) Les contrats gaziers

● **La renégociation des contrats soviétique et hollandais**

L'année 1984 a été marquée par la renégociation de nos contrats avec les Pays-Bas et l'U.R.S.S..

– Les Pays-bas

Les négociations entreprises en 1984 avec la Gasunie néerlandaise, premier fournisseur en gaz naturel de la France ont abouti au cours du premier semestre 1984.

L'accord s'analyse de la façon suivante :

. Gazunie a accepté une baisse significative du prix de base de 10% environ,

. une nouvelle formule d'indexation plus représentative de la situation de concurrence du marché de l'énergie a été adoptée. Le prix du gaz est désormais indexé à 40% sur le fuel lourd, 40% sur le fuel domestique et 20% sur le taux d'inflation néerlandais, ce qui constitue un frein contre une hausse trop rapide des fuels concernés,

. en vue de s'affranchir des fluctuations du dollar américain, l'utilisation de l'Ecu comme moyen de facturation et de règlement a été retenue,

. Gasunie s'est engagé à poursuivre pendant 10 ans la livraison du gaz de Groningue, après l'enlèvement des 185 milliards de mètres cubes du contrat de 1966. Prolongeant les livraisons de Gasunie jusqu'en 2003, le nouveau contrat prévoit des fournitures de 5 milliards de mètres cubes par an.

Le Gaz de France a obtenu une très grande souplesse dans les livraisons. A sa discrétion, le Gaz de France a la possibilité d'acheter 10% de moins ou 20% de plus que le montant contractuel.

L'économie attendue pour le Gaz de France, à la suite de baisses de tarif intervenues, se monte à plusieurs centaines de millions de francs.

– L'U.R.S.S.

Trois contrats lient le Gaz de France et l'U.R.S.S.. Les deux premiers, signés respectivement en 1976 et 1980, portent sur 2,5 milliards et 1,5 milliard de mètres cubes par an. Le troisième contrat, datant de 1982, concernera 8 milliards de mètres cubes/an à plein régime.

– Les négociations menées avec Sojuzgazexport ont abouti fin mai à un accord modifiant le troisième contrat. La montée en régime est

prolongée. Elle se fera jusqu'à fin 1989 par paliers successifs de 12,5%. Le prix du gaz a été révisé en baisse de quelques pour cent. La clause d'indexation du troisième contrat a été revue. Elle est désormais similaire à celle liant le Gaz de France à Gasunie. Restent inchangés le moyen de règlement et la flexibilité du contrat. Le gaz reste payable en francs et le Gaz de France conserve la possibilité d'acheter 20% de moins ou 5% de plus que le montant contractuel.

– Le Gaz de France et Sojuzgazexport ont saisi l'opportunité du seizième Congrès mondial du Gaz, qui a eu lieu à Munich en juin 1985, pour annoncer l'accord intervenu sur la révision des deux premiers contrats. Cet accord étend à l'ensemble des contrats passés par le Gaz de France la réduction de prix déjà convenue pour le troisième contrat. Ces baisses de prix, consenties par Sojuzgazexport, placent le gaz soviétique, rendu frontière française, à un niveau de prix sensiblement comparable à celui du gaz néerlandais. Une nouvelle formule d'indexation a été adoptée. Elle introduit une référence à parts égales -50/50- au fuel lourd et au fuel domestique.

L'ensemble des baisses de prix obtenues sur les contrats permet d'espérer des économies de l'ordre du milliard de francs pour 1985. La reconnaissance par nos fournisseurs de la loi du marché est un élément important pour notre approvisionnement futur.

- **La persistance du surcoût du gaz algérien**

En dépit d'un accord conclu en 1984, visant à moduler dans le temps, au cours des huit prochaines années, les obligations d'enlèvements de gaz naturel liquéfié, les achats de gaz algérien demeurent sensiblement égaux à ceux de 1983. Aussi les problèmes posés par les trois contrats avec l'Algérie ne sont-ils pas résolus. Le prix du gaz algérien est en effet indexé sur les prix officiels du pétrole brut, et malgré une baisse de ces derniers, demeure supérieur de 15% à celui des autres gaz achetés par G.D.F.. L'Etat s'était engagé à préserver l'équilibre de l'exploitation de G.D.F. tel qu'il pouvait s'apprécier avant la conclusion du contrat et le supplément de prix a été mis, au départ, à la charge du budget général. Mais dès 1984, la contribution a été supprimée et G.D.F. a dû supporter le surcoût correspondant estimé à 1,4 milliard de francs pour cet exercice.

Votre commission regrette que les pouvoirs publics n'aient pas entrepris la renégociation des contrats posant le plus de problèmes et tient à souligner que sans ce surcoût du gaz algérien, Gaz de France aurait retrouvé l'équilibre financier en 1985.

3) La progression des ventes de gaz

Les ventes de l'établissement et celles des filiales ont atteint 293,7 milliards de kwh et les ventes totales de gaz en France, y compris

celles de la S.N.E.A. (Société nationale Elf-Aquitaine) à des clients directs, 301,3 milliards de kwh. La progression enregistrée est respectivement de 6,7% et de 5,3%.

La répartition par secteur de l'ensemble de ces ventes est la suivante :

– secteurs résidentiel et tertiaire	48,2%
– secteur industriel	47,2%
– centrales électriques	1,4%
– autres ventes et cessions	3,2%

Sur cette toile de fond, l'activité du Gaz de France apparaît plutôt satisfaisante puisque les quantités de gaz livré à la consommation, y compris les livraisons à la Compagnie française du méthane, atteignent, en 1984, 277,3 milliards de kwh, soit une augmentation de 8,5% succédant à une progression de 6% enregistrée en 1983.

Les ventes au secteur résidentiel représentent 38,5% des ventes totales ; elles sont en augmentation de 5,4% pour leur total, de 4,8% pour les usages individuels, de 7% pour les usages collectifs ; corrigées des effets du climat, ces progressions sont encore de 5,4% pour le total de ces ventes, de 4,9% pour les usages individuels, de 6,9% pour les usages collectifs.

Les ventes aux commerces et aux collectivités, dites ventes au secteur tertiaire, ont progressé de 4% après comme avant correction climatique et représentent 13,8% des ventes totales.

Les ventes au secteur industriel atteignent 40% du total et sont en augmentation de 11,6% par rapport à 1983.

Après cette percée de 1984, l'expansion des ventes de gaz s'est ralentie en 1985 (huit premiers mois). Si Gaz de France a encore connu un taux de progression de 8,7% par rapport à la même période de 1984, le total des ventes en France, y compris celles des deux sociétés distributrices du sud-ouest ne marque qu'une progression de 3,7%.

4) Vers l'assainissement de la situation financière de Gaz de France

a) Une situation alarmante

La situation financière de Gaz de France était alarmante en 1984, puisqu'après être parvenu à équilibrer ses comptes en 1980, l'établissement a enregistré des pertes considérables depuis 1981, le déficit d'exploitation atteignant 2,3 milliards de francs en 1983 et 2 milliards de francs en 1984. La gravité de cette situation a d'ailleurs été soulignée dans le dernier

rapport de la Cour des comptes qui précise qu'elle résulte à la fois de l'augmentation des charges d'exploitation, de l'insuffisance du prix de vente et d'une politique de financement conduisant à un endettement croissant. Et le rapport conclut : « On sait que les pertes ne disparaîtront pas avant 1986. Les ressources vont désormais être affectées en priorité au remboursement de la dette qui a pratiquement triplé de 1979 à 1983 » La dette de l'établissement est en effet passée de 8,8 milliards de francs en 1979 à 36 milliards de francs en 1984, la part libellée en devises étant portée de 16% à 51%. Les frais financiers se sont accrus et représentaient 7,6% du chiffre d'affaires en 1984 (3,5 milliards de francs) contre 5,2% en 1980. Enfin, le rapport des charges sur emprunts à l'endettement est passé de 15% à 25%. Or cet endettement n'a pas encore pesé sur la trésorerie de G.D.F.. C'est l'amortissement des emprunts qui va exiger, au cours des prochaines années des sorties de fonds annuelles qui seront de l'ordre de 3 milliards de francs en 1986 et de plus de 4 milliards de francs en 1985.

Le rapport de la Cour des comptes souligne en outre que cet endettement a été utilisé de façon délibérée pour couvrir le coût de l'exploitation qui aurait dû l'être par les recettes courantes tirées de la vente du gaz et conclut que « la simple application, aux dates prévues, des majorations tarifaires -qui ont été accordées, mais avec retard-eût préservé la situation de G.D.F.. »

Face à cette dégradation, l'établissement a entrepris une politique visant à alléger le poids de sa dette, et à restructurer son bilan. Le Gouvernement lui a en outre permis de pratiquer des tarifs plus réalistes.

b) La politique d'assainissement financier

● L'émission de titres participatifs

Une première mesure visant à la restructuration du bilan a été l'émission de titres participatifs à laquelle le Gaz de France a procédé en juillet 1985. A l'heure actuelle, 26 valeurs sont cotées en bourse, pour un encours de 15 milliards de francs.

L'émission de titres participatifs correspondait à un double objectif : d'une part reconstituer ses fonds propres, d'autre part contribuer à satisfaire ses besoins immédiats de financement. Le Gaz de France a émis pour 2 milliards de francs de titres participatifs assortis de bons de souscription. Il espère placer d'ici fin 1987 4,8 milliards de francs supplémentaires, en grande partie pour remplacer des emprunts venant à échéance. La partie « variable » de l'émission a été indexée sur la valeur ajoutée du Gaz de France, indicateur témoignant du rôle économique propre à l'entreprise. En 1984, sur un chiffre d'affaires de 48 milliards de francs, le Gaz de France a dégagé une valeur ajoutée de 11,4 milliards de francs.

- Le réaménagement de la dette

– le réaménagement de la dette vise à diminuer progressivement, par l'utilisation de crédits swap, la part du dollar, pour accroître celle d'autres devises. Sans entrer dans les détails techniques des « swaps » qui permettent d'échanger une forme de dette contre une autre (soit en changeant la devise dans laquelle la dette est libellée, soit en modifiant le taux d'intérêt, soit les deux opérations à la fois), indiquons que 80 opérations de « swaps » ont été réalisées à la fin août, ramenant la dette de Gaz de France à 29,3 milliards de francs.

En outre, la dette consiste désormais en 67% en francs français et en 33% en devises dont 37% en Ecu et seulement 24% en dollars U.S, ce qui limite les effets des fluctuations de la monnaie américaine sur la dette de Gaz de France. Il faut enfin ajouter que des opérations de dénouement des swaps initiaux ont permis d'encaisser la contre-valeur de 540 millions de francs. Il est toutefois dommage que ces opérations aient été entreprises tardivement, à un moment où la devise américaine se replie.

- Une nouvelle politique tarifaire

– L'année 1985

Le Gaz de France a obtenu en avril 1985 de pouvoir fixer librement les prix du gaz aux industriels importants. Cette mesure va dans le sens de la vérité des prix souhaitée par l'établissement, afin de pouvoir gérer ses tarifs industriels en fonction de ses coûts.

La liberté retrouvée s'est traduite dans un premier temps par un réajustement des tarifs à souscription avec une hausse de + 6% au début avril 1985, faisant suite à une hausse de même ampleur en janvier. Ces tarifs à souscription intéressent environ 1 300 clients industriels importants, représentant une consommation annuelle de l'ordre de 100 milliards de kwh et environ 27% des recettes du Gaz de France. Dans un deuxième temps, le Gaz de France a mis à profit la liberté tarifaire pour répercuter dans les tarifs à souscription l'évolution à la baisse des prix des produits pétroliers constatée par ailleurs. Les tarifs à souscription ont ainsi baissé de 3% début mai. Une nouvelle baisse (de 5,5 à 7%) est intervenue début octobre.

Enfin, le Gaz de France a mis en place le 1^{er} juin 1985 des « tarifs à souscription saisonnalisés » (période d'hiver et d'été) pour lesquels les clients peuvent opter s'ils le désirent.

Quant aux **tarifs domestiques**, ils restent soumis à l'approbation du ministère de l'économie et des finances. Ils ont fait l'objet d'un relèvement de 4,5% en janvier 1985, d'une baisse de 2% le 8 octobre 1985 et devraient augmenter de 2,9% en 1986.

– L'institution d'une taxation du gaz industriel pour 1986

L'article 17 du projet de loi de finances pour 1986 crée une taxe de 0,95 centime par kwh pour les consommateurs de plus de 5 millions de kwh par an, soit 7% du produit rendu frontière française. Cette mesure va augmenter les charges existantes (stockage, transport, distribution). Il est attendu 950 millions de francs de cette taxe nouvelle. Si elle est prise en charge par les distributeurs, il en coûtera 850 millions de francs à Gaz de France, déjà déficitaire et 100 millions de francs à Elf-Aquitaine. Si la taxe est répercutée sur l'industrie, les entreprises concernées (essentiellement des P.M.E. des branches industrielles) seront fortement pénalisées.

Votre commission déplore cette disposition qui risque de favoriser le report sur des énergies concurrentes et nuire à la compétitivité des entreprises touchées par la taxation.

C. LE PETROLE

1) L'approvisionnement du marché français

Les importations de **pétrole brut** pour besoins français se sont élevées à 67,1 millions de tonnes en 1984, contre 63,8 millions de tonnes en 1983 (+ 5%).

La structure de nos approvisionnements s'est modifiée en vue d'assurer une meilleure diversification de nos achats, ainsi qu'il ressort du tableau ci-dessous (en millions de tonnes) :

	1983	1984
Moyen-Orient.....	26,1	21,2
Afrique du Nord	8,9	11
Afrique noire	9,5	12
Amérique	3,8	4,2
Mer du Nord.....	10,5	13,3
Autres	5	5,3

Les parts de l'Afrique noire, de l'Afrique du Nord et de la Mer du Nord se sont accrues au détriment essentiellement du Moyen-Orient. La diminution de nos achats dans cette zone s'est opérée par la baisse de nos enlèvements d'Arabie Saoudite (9,3 millions de tonnes au lieu de 13,9).

Quant aux **produits raffinés**, 1984 a marqué un coup d'arrêt à la détérioration de notre solde en volume, déficitaire depuis 1980. Les importations sont passées de 22,8 millions de tonnes en 1983 à 19,8 millions de tonnes en 1984. La structure géographique de nos importations n'a pas connu de modification sensible, la récente augmentation des pays du golfe n'ayant pas encore fait sentir ses effets en 1984.

La facture pétrolière globale est passée de 131,8 milliards de francs en 1983, à 145,3 milliards de francs pour 1984.

2) La consommation intérieure française

En 1984, elle s'est élevée à 87,08 millions de tonnes contre 75,8 millions de tonnes en 1983.

Elle s'est répartie comme suit :

– Sidérurgie	0,49
– Industrie	10,36
– Résidentiel et tertiaire	21,18
– Agriculture	2,69
– Transport	35,24
– Centrales électriques	1,38
– Autres	7,24

On a observé au cours du premier semestre 1985 une réduction de la consommation de produits pétroliers à un rythme voisin de 6% (taux calculé en année mobile).

Cette régression de la consommation totale masque, en fait, des évolutions sensiblement différentes pour les grands produits :

– réduction des livraisons de carburants auto et de fioul domestique (– 3% et – 5,8% respectivement, en année mobile, après corrections climatiques) ;

– poursuite de la forte réduction de la consommation de fioul lourd (près de 60% en moins dans les centrales électriques, 15% en moins dans l'industrie et 10% en moins pour les soutes) ;

– progression maintenue pour le gazole (+ 2,5%) et surtout pour le carburacteur (près de 8% en plus).

3) L'évolution du prix des carburants

a) Les modifications intervenues en 1985

● La libération des prix des carburants

Du fait de l'accroissement de la concurrence sur le réseau français à la fin de l'année 1984, les prix à la pompe pratiqués sont devenus inférieurs aux prix minima imposés par la réglementation pour le supercarburant et l'essence. Parallèlement cette réglementation a été soumise à l'examen de la Cour de justice des Communauté européennes qui a confirmé la légalité d'un prix minimum tout en demandant quelques aménagements techniques de détail.

Dans un tel contexte, les pouvoirs publics, afin de permettre au consommateur de bénéficier d'un approvisionnement aux meilleurs prix et de tenir compte du souhait de l'ensemble des opérateurs pétroliers, ont décidé de libérer les prix des carburants à tous les stades de la distribution à compter du 1^{er} février 1985.

Les dispositions prises en application de l'arrêté n° 85-10/A du 29 janvier 1985 stipulent donc que les prix de vente des carburants (super, essence et gazole) sont librement déterminés à tous les stades.

Cette libération a été accompagnée d'engagements de lutte contre l'inflation, souscrits par l'ensemble des opérateurs pétroliers qui comportent une limitation des écarts liés à la localisation de la clientèle et visent à assurer la transparence des transactions entre distributeurs et revendeurs; les opérateurs pétroliers doivent aussi communiquer à l'administration leurs prix de barèmes et leurs conditions générales de vente (remises en fonction des quantités par exemple) lors de toute modification.

Par ailleurs, ils fournissent chaque lundi une estimation du prix moyen de vente pratiqué dans leur propre réseau de distribution; cette moyenne est communiquée aux services de la commission européenne qui la publient dans le bulletin pétrolier hebdomadaire de la C.E.E.

Enfin, dans l'hypothèse où des situations locales le justifieraient, délégation a été donnée aux commissaires de la République pour fixer, à titre exceptionnel et pour une période limitée, des prix limites de vente au détail des carburants.

La modification de la réglementation a accentué la concurrence entre les divers réseaux de distribution, notamment en ce qui concerne le supercarburant.

Au cours des premiers mois de 1985, son prix moyen en France est resté sensiblement inférieur aux prix européens.

C'est l'écrasement de la marge globale de distribution, passée de 35 c/l en moyenne en janvier à moins de 20 c/l au début du mois d'avril, qui a permis de minorer le prix payé par le consommateur alors que, pendant cette période, le prix de vente sous douane des sociétés de raffinage évoluait parallèlement aux cotations de Rotterdam.

Cette évolution paraît stoppée depuis le mois de juin, les prix de vente sous douane ayant diminué plus vite que les prix au consommateur.

Le prix du gazole a évolué parallèlement aux cotations internationales : leur forte diminution depuis le mois de mars 1984 a permis à la fois une amélioration de la marge globale de distribution du gazole et une sensible baisse de son prix au consommateur (hors taxes), effaçant ainsi complètement les majorations intervenues au premier trimestre du fait de la conjoncture pétrolière d'alors (période de froid, suspension des livraisons soviétiques).

- Ses conséquences sur le réseau de distribution

La vivacité de la concurrence entre les divers types de distribution est illustrée par l'évolution de la marge brute globale des trois catégories principales de sociétés pétrolières.

Cette marge brute a été divisée par deux en moyenne entre le mois de janvier et le mois d'avril 1985. Cette situation, actuellement en voie d'évolution, a été partiellement compensée par la revalorisation des marges de distribution de l'essence ordinaire et du gazole.

Elle recouvre toutefois des écarts très importants dus à l'intensité de la concurrence, plus ou moins forte selon la localisation, et elle aura eu sans aucun doute pour conséquence une accélération de la restructuration du réseau de distribution en France (36 000 points de vente recensés en janvier 1985 contre 37 000 en janvier 1984).

C'est en vue de faciliter cette adaptation tout en limitant ses conséquences sociales qu'a été mis en place, en 1984, un Fonds de modernisation du réseau des détaillants après que le rabais maximal autorisé par la réglementation soit passé de 10 à 18 c/l pour le supercarburant (9 à 17 c/l pour l'essence).

La libération du prix des carburants en janvier 1985 n'a fait que renforcer son opportunité.

Le Fonds, alimenté par une taxe parafiscale de 0,14 F/hl sur le supercarburant, l'essence et le gazole, dispose d'un revenu annuel d'environ 50 millions de francs. Il est géré par la Caisse nationale de l'énergie.

Les aides accordées pour la modernisation des points de vente ou pour secourir certains détaillants contraints de cesser leur activité sont versées en deux temps :

- 50% lors de la signature par le détaillant de la convention d'aide qui lui est adressée après la décision du comité de gestion du fonds,
- 50% sur présentation des factures relatives à l'investissement projeté, ou, dans le cas de l'aide au départ, du certificat du maire de la commune attestant que les installations du point de vente sont bien démontées.

La libération de la quasi totalité de prix pétroliers est donc aujourd'hui réalisée, à l'exception du seul fioul domestique, dont le prix reste déterminé par l'application de la formule de calcul en vigueur depuis avril 1982.

Son maintien pendant la période hivernale a permis d'éviter une répercussion brutale de la hausse des cotations internationales.

b) Le projet de loi de finances pour 1986 pénalise lourdement l'industrie pétrolière

Le projet de loi de finances pour 1986 comporte plusieurs mesures tendant à aggraver la fiscalité pétrolière.

● La reconduction du prélèvement exceptionnel sur les résultats de l'exploitation-production sur le sol national

Institué en 1985, ce prélèvement, qui devait être exceptionnel, visait à faire participer à l'effort de solidarité les entreprises pétrolières qui, selon les pouvoirs publics, bénéficiaient d'une rente de situation liée à l'exploitation en France de gisements totalement amortis. L'article 7 du projet de loi de finances pour 1986 reconduit ce prélèvement ; le produit budgétaire attendu de cette mesure est évalué à 1,120 milliard de francs.

Ce montant considérable est du même ordre de grandeur que le total des investissements annuels dans l'exploration sur notre territoire.

Les dispositions proposées vont donc freiner le développement de la recherche d'hydrocarbures sur notre sol. Elles frappent les sociétés qui effectuent de loin le plus de recherches en France (Elf-Aquitaine et Esso) ce qui n'est guère cohérent avec la volonté réaffirmée par le Gouvernement de réduire la dépendance énergétique de notre pays vis-à-vis de l'étranger. En effet, grâce aux efforts des sociétés pétrolières, la capacité de production d'hydrocarbures liquides a triplé en quelques années (plus de 2 millions de tonnes en 1984) l'apport des découvertes récentes atteint déjà 770 000 tonnes.

De surcroît, chacun sait combien est de nature à inspirer la méfiance et à décourager l'initiative la répétition d'opérations fiscales qualifiées à l'origine d'exceptionnelles.

● L'augmentation de la taxe intérieure de consommation sur le fioul lourd

L'article 16 du projet de loi de finances accroît de 70% la fiscalité sur le fuel lourd -dont l'usage est à 90% industriel.

Cette taxe créée en 1982, a été multipliée par trois, passant de 7,70 francs la tonne à 152 francs la tonne depuis le 1^{er} février 1985. Avec les nouvelles dispositions proposées, l'augmentation atteindrait 400% par rapport à 1982.

La fiscalité du fuel lourd est donc totalement discriminatoire par rapport aux autres formes d'énergie. Cette mesure va représenter une charge d'environ 2,5 milliards de francs.

L'E.D.F. ne consommant pratiquement plus de fioul lourd, cette charge de 2,5 milliards de francs va peser presque en totalité sur l'industrie française, surtout sur les P.M.I..

En effet, 3 500 établissements de moins de 500 personnes consomment, en France, les deux tiers du fioul lourd. Or, il s'agit surtout d'industries anciennes, souvent en difficulté, telles que l'agro-alimentaire : 25%, la chimie : 23%, le papier carton : 11%, le textile et le cuir : 10%.

L'augmentation de la taxe sur le fioul lourd va donc nuire à la compétitivité de l'industrie française, avec les risques de chômage accru que cela représente, notamment dans les régions de l'est et du nord où sont localisées ces industries.

Cette mesure ne peut qu'entraîner une réduction de la consommation de fioul lourd ; celui-ci étant un produit fatal du raffinage (20 à 25% de la production), le raffinage français va devoir réduire sa production, limiter les quantités de pétrole brut traitées sur notre sol et donc importer des carburants. Cela se traduira par une dépendance accrue vis-à-vis de l'étranger. Cette augmentation va donc amplifier le mouvement des fermetures de raffineries en France, alors que l'existence d'une industrie du raffinage répond à une nécessité économique et stratégique.

4) Les difficultés de l'industrie du raffinage

a) La poursuite de l'adaptation de l'outil de production

L'outil de raffinage français est réparti sur 17 sites de taille et complexité très variables (compte non tenu de la distillation de Carling de

C.D.F. Chimie) et emploie environ 11 500 personnes. En 1984, les raffineries françaises ont traité 76,7 millions de tonnes de pétrole brut et autres produits à distiller contre 76,4 millions en 1983. Cette légère progression et la poursuite de la réduction de la capacité de distillation atmosphérique expliquent le léger redressement du taux d'utilisation des raffineries qui est passé de 63% en 1983 à 65% en 1984 par rapport à la capacité de distillation en fin d'exercice.

Cette industrie souffre, depuis 1981, de surcapacités en France comme dans le reste de l'Europe.

Un effort a été entrepris pour réduire et améliorer l'outil de production qui a donné les résultats suivants :

ÉVOLUTION DES CAPACITÉS INSTALLÉES EN DÉBUT D'ANNÉE (Mt/an)

	1981	1982	1983	1984	1985
Distillation ...	166,1	158,3	141	118,4	117,9
Craquage.	11,7	11,8	14	14,9	15,2
Viscoréduction	4,7	6,3	6,3	6,5	6,5

Cette adaptation s'est traduite l'an dernier :

- par la réduction de la surcapacité de distillation ; fermeture au début de 1984 de la raffinerie simple de Bordeaux (Esso) et au premier semestre 1985 fermeture des deux dernières raffineries simples : Vernon (B.P.) et Herrlisheim (C.F.R.-C.F.P.-Elf-B.P.). Les pouvoirs publics ont demandé aux sociétés de raffinage de veiller au reclassement des personnels et au maintien de l'équilibre de l'emploi dans les régions concernées,

- par l'augmentation de la capacité de conversion qui permet d'obtenir des produits légers à partir des coupes lourdes et de satisfaire l'évolution de la structure de consommation -augmentation de la part des produits légers, carburants surtout, baisse de la part des produits lourds utilisés comme combustibles- sans avoir de besoin structurel d'importation de produits finis. Cette capacité s'est accrue au début de 1985 de 1 Mt/an du craquage catalytique à Lavéré (B.P.) et de 1 Mt/an de viscoréduction à Gonfreville (C.F.R.).

Au total, le montant des investissements du secteur raffinage s'est élevé à 1,8 milliard de francs en 1984 (estimation), en progression par

rapport à 1983 (1,5 milliard de francs). L'accroissement de la capacité de conversion fait l'objet du seul investissement d'importance en cours : la construction d'un viscoréducteur de 1,5 Mt/ an à Donges (Elf) devrait s'achever en 1986.

A l'issue de cette réalisation, la capacité de conversion classique aura atteint sa limite dans la mesure où elle doit rester cohérente avec le niveau de traitement qui est envisagé à moyen terme et devrait permettre d'en assurer la charge.

Pourtant, malgré ces restructurations, la situation n'est pas brillante : les raffineurs demeurent en-dessous de leur capacité et leur situation financière reste dégradée.

b) La dégradation des résultats financiers

Sur le plan financier, les résultats du secteur se sont dégradés en 1984 par rapport à 1983 notamment en termes économiques. Globalement, les six sociétés de raffinage opérant en France ont subi en 1984 une perte économique de 7,9 milliards de francs, et une perte comptable égale à 4,4 milliards de francs contre 3,7 milliards de francs en 1982.

La reprise de la dégradation des résultats en 1984 s'explique par le caractère exceptionnel des résultats de l'exercice précédent où les sociétés avaient bénéficié de la baisse du prix du brut au premier semestre.

Un tel événement n'a pas eu lieu en 1984, et les sociétés ont donc souffert des handicaps habituels : baisse de la consommation marquée par un effondrement du marché du fuel lourd (- 18% en un an) ; surcapacité au niveau national et européen ; concurrence accrue des distributeurs indépendants, notamment des grandes surfaces sur le marché des carburants-auto.

Il est encore trop tôt pour se prononcer sur les perspectives 1985 de l'industrie du raffinage ; les effets de la libération des prix des carburants et ceux de la très forte guerre actuelle des prix sont difficiles à apprécier. Toutefois, les résultats des premiers mois continueraient de faire apparaître des pertes importantes qui sont encore difficiles à quantifier ; la baisse des prix du brut actuelle, si elle se poursuivait, pourrait légèrement atténuer cette tendance au cours du second semestre.

c) De sombres perspectives d'avenir

La Commission de Bruxelles estime, dans son rapport publié début 1985, qu'une vingtaine de raffineries devront fermer en Europe d'ici 1990. La France, pour sa part, devra s'apprêter à fermer 2 grosses raffineries (ou

3 petites), sans pour autant être assurée d'un retour à la rentabilité, la demande restant orientée à la baisse. La situation ne s'améliorera pas si l'industrie pétrolière continue d'être taxée lourdement comme dans le présent budget.

Votre commission estime indispensable de tout mettre en oeuvre pour sauvegarder une industrie française du raffinage, afin de maintenir la sécurité de notre approvisionnement, et de préserver l'emploi -fermer une raffinerie revient à supprimer de 600 à 2 000 emplois-. A cet égard, elle insiste sur la nécessité, dans les régions concernées par des fermetures de raffineries, de tout mettre en oeuvre pour créer des emplois de compensation sur place. S'agissant de la région Aquitaine, elle souligne le danger qu'il y aurait à priver le port de Bordeaux de l'essentiel de son activité et souhaite que des mesures de sauvegarde soient prises pour compenser les éventuelles fermetures sur ce site. Il faut en outre être prudent car certaines fermetures peuvent conduire l'industrie à une situation de sous- capacité. D'où la nécessité de trouver des solutions concertées pour les nouvelles réductions de capacité.

Le raffinage français ne survivra que s'il est compétitif, ce qui exige la poursuite de l'effort d'investissement (informatisation, automatisation, amélioration des échanges de chaleur). De plus, les nouvelles normes européennes de pollution et notamment le passage à l'essence sans plomb nécessiteront quelques 3 milliards de francs d'investissement en France d'ici 1990. Enfin, les raffineurs français devront se doter d'une unité de conversion profonde (coût 7 à 10 milliards de francs) s'ils ne veulent pas se trouver avec des excédents de produits lourds. Si l'on tient compte des indispensables investissements pour améliorer la compétitivité des réseaux de distribution, actuellement surdimensionnés, les compagnies françaises devront massivement investir, ce qui suppose qu'elles réalisent des bénéfices. C'est pourquoi l'avenir de l'industrie du raffinage est inquiétant car le retour à l'équilibre semble difficile.

Votre commission déplore donc que le gouvernement, au nom de l'indépendance énergétique, fasse payer à l'industrie pétrolière les frais de la priorité donnée à d'autres secteurs, compte tenu de la situation critique du raffinage français.

CHAPITRE III :

L'ELECTRICITE

A. LA PRODUCTION DES DIFFERENTES INSTALLATIONS

En 1984, la production d'électricité s'est élevée à 309,8 milliards de kwh contre 283,6 milliards de kwh en 1983. Les estimations pour les neuf premiers mois de 1985 font apparaître une progression de 3,6% (318,9 milliards de kwh).

1) L'énergie électronucléaire

a) La production

En 1984, la production d'énergie nucléaire a atteint 181,8 milliards de kwh, représentant 62,8% de la production d'électricité d'E.D.F. contre 48% en 1983.

Six nouvelles tranches nucléaires ont été couplées au réseau - quatre au palier 900 MW et deux de 1 300 MW- portant à 33 le nombre de tranches de la filière à eau pressurisée en exploitation ; au 1^{er} juillet 1985, 22 tranches étaient en cours de construction. La disponibilité en temps des tranches 900 MW s'est élevée à 80%, taux comparable aux meilleurs résultats européens et très largement supérieur à ceux observés aux Etats-Unis et au Japon.

Par ailleurs, et c'est une première mondiale, s'est trouvée confirmée l'aptitude de ces équipements à suivre les variations de la demande et à participer au réglage de la fréquence. Les qualités de souplesse dans la conduite de ces ouvrages s'avèrent désormais supérieures à celles du thermique à flamme.

Pour 1985 (neuf premiers mois) la production d'énergie nucléaire atteint 201,7 milliards de kwh, en progression de 18%. Ainsi, avec 32 900 MW de puissance nucléaire, la France se situe au second rang des pays ayant développé un programme électro-nucléaire.

b) Le surgénérateur

Engagé depuis plus de huit ans, le chantier de la centrale à neutrons rapides de Superphénix est quasiment achevé : la première divergence du réacteur a été effectuée le 15 septembre 1985 et la mise en service industrielle de la centrale devrait avoir lieu au début de 1986.

S'agissant de l'avenir de la filière, les conditions économiques actuelles ne justifient pas que son développement à un stade industriel soit envisagé à court terme. Dans l'immédiat le gouvernement estime prématuré de construire une nouvelle unité et veut d'abord observer le fonctionnement de Superphénix pendant au moins un an, délai indispensable pour que soit effectivement confirmé le bien-fondé des techniques choisies.

La signature à Paris le 10 janvier 1984 d'un accord intergouvernemental doit permettre d'élargir la coopération européenne dans ce domaine, dès que les accords spécifiques auront pu intervenir, notamment entre les électriciens à qui il incombe de faire des propositions pour la programmation et la localisation des futurs surgénérateurs en Europe.

Votre commission insiste sur la nécessité de ne pas rester au stade du prototype, afin de ne pas casser un outil industriel qui a fait ses preuves. Certes, le coût de Superphenix est à l'heure actuelle deux fois supérieur à celui d'une central PWR, mais il baissera lorsqu'on dépassera le stade du prototype. En outre, il convient d'être prêt à exploiter cette filière au cas où les cours de l'uranium augmenteraient considérablement.

2) Les centrales thermiques classiques

La production s'est élevée à 60,7 milliards de kwh contre 70,7 milliards de kwh en 1983. Elle s'est répartie comme suit (en milliards de kwh) :

- Charbon	45,3
- Lignite	0,5
- Fioul	6,8
- Gaz naturel	3,5
- Gaz de haut fourneau et divers	4,6

Pour l'année en cours, elle atteindrait 47,7 milliards de kwh, en chute de 35,2%.

3) Les installations hydroélectriques

Grâce à une hydraulité favorable pour la huitième année consécutive, correspondant à un indice de productibilité hydraulique de

1,03, la production d'électricité d'origine hydraulique s'est élevée à 67,4 TWh, dont 61,9 TWh (soit 92%) ont été fournis par le parc de centrales hydroélectriques géré par E.D.F..

La part de l'hydraulique dans la production électrique nationale s'est élevée en 1984 à 21,8%, en légère décroissance par rapport aux années précédentes.

Pour 1985, la production hydraulique serait proche de 70 milliards de kwh, en hausse de 9,4%.

Les ouvrages hydrauliques dont la mise en service industriel est prévue en 1985 représentent un total de puissance installée de 1 893 MW et une productibilité en année moyenne de 462 GWh.

B. L'EVOLUTION DE LA CONSOMMATION PAR SECTEUR UTILISATEUR

La consommation intérieure d'électricité, corrigée du climat, s'est accrue de 5,25% pour atteindre 282,9 TWh. Hors EURODIF le taux d'accroissement est de 4,5%, en léger retrait par rapport à celui de 1983.

Le secteur de la sidérurgie reste stable, tandis que dans le reste du secteur industriel la légère reprise des consommations s'est poursuivie. La croissance dans le secteur résidentiel et tertiaire est en légère baisse par rapport à 1983 : le taux est de 6%. La consommation du secteur des transports demeure stable.

Selon les chiffres provisoires, la pénétration de l'électricité se serait accélérée dans tous les secteurs, sauf dans la sidérurgie (en dépit d'une légère augmentation de la consommation d'électricité) et dans le secteur des transports où elle demeure inchangée. Le chauffage électrique continue sa progression, avec une pénétration de 50% à 65% des logements neufs construits en 1984. Au total, **l'énergie électrique a représenté en 1984, plus de 33% de la consommation finale d'énergie.**

C. L'EXPANSION DES VENTES D'ELECTRICITE

Le contrat de plan d'E.D.F. prévoyait l'accroissement des usages économiquement rentables de l'électricité. Grâce à une action commerciale vigoureuse, le bilan est très satisfaisant puisque les ventes ont atteint 25,5 milliards de kwh, soit deux fois plus qu'en 1983.

Sur le **marché intérieur**, l'énergie livrée par l'entreprise s'est accrue de 15,2 milliards de kwh contre 4,9 milliards de kwh en 1983, en raison d'une

accélération du mouvement de substitution de l'électricité aux énergies traditionnelles dans l'industrie et notamment dans la chimie, l'agro-alimentaire et le papier carton. Dans l'habitat, l'évolution est satisfaisante pour la rénovation de l'habitat ancien, alors que le secteur du logement neuf est en régression.

A l'exportation les ventes ont à nouveau fortement progressé (de 10 milliards de kwh) tandis que les importations baissaient. Ainsi, en trois ans le solde exportateur des échanges est-il passé de 3,8 milliards de kwh en 1982 à 13,4 en 1983 puis à 24,8 en 1984. Les gains en devises se sont élevés à 3 milliards de francs. Cette évolution qui sature pratiquement les capacités de transport vers les pays acheteurs souligne l'urgence du développement ultérieur de ces moyens qui conditionnent en grande partie la progression des ventes à l'étranger. L'électricité produite par E.D.F. est en effet la moins chère d'Europe (35,37 centimes par kwh contre 42,9 à 52 en République fédérale d'Allemagne, 43,4 aux Pays Bas, 52,9 en Italie et 41 à 43 en Grande Bretagne). Pour l'avenir, les exportations devraient être facilitées par la mise en service de lignes de transport telles que le câble sous la Manche (à la fin de l'année), la ligne haute tension traversant les Alpes (1986) ou la ligne transpyrénéenne (1987). De même, le développement de contrats à long terme, qui se substituent aux achats au coup par coup, devrait assurer à E.D.F. des débouchés réguliers. C'est ainsi que trois sociétés suisses ont pris une participation dans la centrale de Cattenom, en versant à E.D.F. 1 milliard de francs suisses, moyennant quoi E.D.F. s'engage à fournir à la Suisse 3,6 milliards de kwh pendant dix ans, l'électricité fournie étant facturée au prix du combustible (environ 8 centimes le kwh).

Enfin, il convient de noter le développement des affaires traitées en 1984, qui représente un potentiel supplémentaire de près de 6 milliards de kwh contre 2 milliards en 1983.

D. L'AMELIORATION DE LA SITUATION FINANCIERE D'E.D.F.

La situation financière d'E.D.F. s'était fortement dégradée de 1979 à 1984, malgré une augmentation importante des ventes d'électricité (+24%) et une hausse significative du prix moyen de vente en France (+17% en francs constants). En six ans, E.D.F. a accumulé 21,5 milliards de francs de pertes d'exploitation, son endettement à moyen et long terme est passé de 133 à 231 milliards de francs 1984, ses frais financiers de 10 à près de 28 milliards de francs 1984.

Toutefois, l'année 1984 marque un certain redressement de la situation financière de l'établissement dans le cadre du contrat de plan.

Grâce notamment au bon fonctionnement des centrales nucléaires récemment mises en service, aux rattrapages tarifaires intervenus en 1983 et aux hausses de tarifs de 1984 et 1985, la situation financière d'E.D.F. s'est nettement améliorée puisque le déficit net est passé de 5,4 milliards en 1983 à 0,9 en 1984 et que l'établissement devrait parvenir à l'équilibre à la fin de l'année 1985. E.D.F. a également enregistré une progression importante de son activité en 1984 : le chiffre d'affaires (118 milliards de francs en 1984) a augmenté de 15% notamment grâce à une croissance soutenue des ventes en haute tension en France et à l'exportation (+ 66% pour les ventes à l'exportation).

En conséquence, l'excédent brut d'exploitation, qui dépasse 52 milliards de francs, s'est accru de 23,3% et le taux d'autofinancement s'est considérablement amélioré, passant de 28,3% en 1982 à 38,2% en 1983 pour atteindre 52,1% en 1984. Cette évolution du taux d'autofinancement s'explique à la fois par la diminution des besoins de financement provenant de la réduction des investissements de l'établissement (39,1 milliards de francs en 1984, contre 41,4 milliards de francs en 1983) et du réaménagement de la dette antérieurement contractée et par les autres facteurs positifs déjà évoqués (accroissement des ventes, bon fonctionnement du parc nucléaire, croissance des exportations) concourant à l'accroissement de l'autofinancement.

En outre, la politique de réaménagement de la dette, la détente des taux d'intérêt et la décroissance des besoins en financement externes sont des facteurs d'allègement des frais financiers qui, bien qu'ils restent lourds, augmentent moins vite que précédemment.

Enfin, le contrat de plan signé en octobre 1984 fixe de grandes orientations et des objectifs précis à l'établissement pour la période 1984-1988 : il prévoit notamment :

- que le coût moyen à francs constants du kWh livré baissera d'au moins 3% par an en moyenne sur la durée du contrat, ce qui suppose que l'établissement accomplisse des efforts de gestion afin d'améliorer sa productivité,

- qu'une hausse des tarifs au 15 février de chaque année limitée à la dérive en glissement du niveau général des prix moins 1% permettra d'atteindre, conjuguée aux gains de productivité générés, l'équilibre des comptes de l'établissement.

La première année d'exécution de ce contrat a permis de confirmer que les objectifs commerciaux et financiers fixés à l'établissement étaient parfaitement accessibles.

Ainsi donc, la situation financière d'E.D.F. devrait se rétablir progressivement sans qu'une dotation en capital soit nécessaire.

Ces excellentes performances techniques et commerciales viennent confirmer le rôle majeur de l'électricité dans la réorganisation de l'approvisionnement énergétique de notre pays ; avec 57,6 millions de t.e.p. sur 81,4, hydraulique et nucléaire, qui demeurent complémentaires, ont représenté 70% de toute l'énergie primaire produite dans l'hexagone contre 33% seulement au moment du choc pétrolier. Nous disposons désormais de l'outil de production électrique le plus moderne d'Europe et la France commence à toucher les dividendes de l'effort électro-nucléaire engagé au début des années 1970. Elle bénéficie, grâce à l'électricité d'une énergie largement disponible, économe en devises et compétitive. C'est pourquoi **votre commission considère comme indispensable la poursuite d'un programme électro-nucléaire minimum.** Le gouvernement a décidé d'engager une seule tranche en 1986, comme en 1985. Il s'agira de Golfech 2 dans le Tarn-et-Garonne. Mais pour les années ultérieures (1987-1989) certains préconisent une option zéro. Cette solution serait catastrophique pour notre industrie électro-nucléaire car elle casserait un outil industriel performant et se traduirait par de nombreuses suppressions d'emplois. Rappelons que cette industrie emploie 150 000 personnes et que FRAMATOME, qui s'est engagé à reprendre la division « Energie » de Creusot-Loire rencontre déjà des difficultés, en raison de la réduction à une tranche par an du programme électro- nucléaire. L'entreprise réalise en effet les 4/5 de son chiffre d'affaires dans le nucléaire, malgré ses efforts de diversification. Il faudrait maintenir un rythme de deux commandes par an pour que le plan de charge reste suffisamment alimenté, car il y a peu d'espoirs à attendre de l'étranger où les deux seules commandes réalisées (Egypte et Canton) sont au point mort.

De même, Alsthom qui réalise 25% de son chiffre d'affaires dans le nucléaire a déjà dû compresser de 20% ses effectifs travaillant sur ce secteur.

Les prévisions de consommation pour la fin de la décennie permettent de toute façon d'envisager deux tranches à partir de 1988, puisqu'elles atteindront 370 Twh en 1991 et 444 Twh en 1995. Dans ces conditions, il est indispensable de ne pas stopper le lancement de centrales pendant les deux prochaines années. Pour rentabiliser son parc, E.D.F. devra donc miser sur l'exportation (qui pourrait atteindre 35 milliards de kwh) et augmenter sa pénétration dans l'industrie.

CHAPITRE IV :

LA POLITIQUE D'ECONOMIES D'ENERGIE

L'Agence française pour la maîtrise de l'énergie a reçu 956,9 millions de francs de crédits budgétaires en 1985, auxquels se sont ajoutés 569 millions de francs au titre de la quatrième tranche du Fonds spécial pour grands travaux.

Le taux d'affectation des enveloppes gérées par l'A.F.M.E. s'élevait à 61% au 1^{er} juillet 1985.

1) Bilan des opérations réalisées

Le tableau ci-dessous fait apparaître l'évolution des économies d'énergie réalisées depuis 1973 ainsi que leur répartition par grands secteurs consommateurs.

REPARTITION PAR SECTEUR DES ECONOMIES D'ENERGIE ANNUELLES OBTENUES A FIN 1984 (en MTEP).

	Industrie Agriculture	Résident. Tertiaire	Transports	Total
1974 à 1976	1,0	2,8	0,5	4,3
1977	1,0	0	0,5	1,5
1978	0,5	0	0,5	1,0
1979	0,5	1,5	0,5	2,5
1980	1,7	3,5	0,8	6,0
1981	1,6	1,3	0,6	3,5
1982	0,8	1,3	0,7	2,8
1983	0	-0,5	0,3	-0,2
1984 (P)	1,1	0	0	1,1

(P) : Provisoire

Sources : AEE jusqu'en 1981 ; SERURE d'après Observatoire de l'Énergie à partir de 1982.

En 1984, les économies d'énergie supplémentaires peuvent être estimées à 1,1 Mt.e.p.

Les investissements d'économies d'énergie réalisés grâce aux aides publiques apportées à cet effet ont permis la réalisation de 2 Mt.e.p. d'économies d'énergie, correspondant à 4 milliards de francs d'économies

de devises. Il est donc inquiétant de constater que, comme en 1983, le bénéfice des actions menées est considérablement réduit par la détérioration des comportements dans les secteurs résidentiel, tertiaire et transports.

Force est de constater que les objectifs du IX^e Plan, qui étaient de réaliser 3,4 Mt.e.p. d'économies d'énergie dans l'hypothèse d'une croissance économiques faible (1,2%) ne sont pas atteints, ce que votre commission déplore, compte tenu des sommes importantes affectées à la maîtrise de l'énergie.

2) Les prévisions pour 1986

Pour 1986, la dotation budgétaire prévue ne s'élève qu'à 511 millions de francs en crédits de paiement, soit une amputation de moitié par rapport à 1985.

Votre commission n'est pas hostile à cette rigueur, compte tenu des rendements insuffisants des moyens engagés l'an dernier. Elle considère en outre que la concurrence entre l'A.F.M.E. et les autres grands fournisseurs d'énergie, qui tous cherchent à placer une production excédentaire, est malsaine. A cet égard, la récente polémique entre l'Agence et E.D.F. est déplorable. Alors qu'E.D.F. vient d'engager une campagne publicitaire de 20 millions de francs pour attirer l'attention du public sur l'intérêt de nouveaux équipements en biénergie (chaudières mixtes électricité-fioul) l'A.F.M.E. publie une étude comparative accompagnée d'un communiqué affirmant que « l'investissement d'une chaudière électro-fioul présente pour l'utilisateur un intérêt économique négatif ».

Votre commission regrette cette bataille de chiffres navrante et indigne d'une agence ayant mission de service public. Elle estime nécessaire la poursuite de l'effort de maîtrise de l'énergie mais considère que le fonctionnement de l'A.F.M.E. doit être revu pour en améliorer l'efficacité. Un récent rapport de l'inspection des finances a d'ailleurs souligné l'insuffisance du dispositif actuel, et conclut à la nécessité de préciser les missions de l'Agence ; selon lui « une conception beaucoup trop ambitieuse a présidé à sa création ce qui a conduit l'A.F.M.E. à faire « trop et trop vite » et explique les erreurs commises. Ce rôle devrait être limité aujourd'hui à la sensibilisation des utilisateurs, à l'animation et à la coordination des administrations et collectivités et à la distribution des aides publiques jugées « temporairement nécessaires ».

En concluant cette analyse de la politique énergétique française, votre rapporteur considère que certaines orientations se sont traduites par des résultats positifs : c'est ainsi que la nouvelle politique charbonnière, en n'assignant plus à Charbonnages de France d'objectif de production mais en lui laissant déterminer le niveau optimum de celle-ci compatible avec le rétablissement de son équilibre financier, compte tenu du maintien en francs constants de la subvention de l'Etat d'ici 1988, commence à porter ses fruits : amélioration des rendements, réindustrialisation encourageante des bassins miniers et redressement financier de l'établissement.

De même, en ce qui concerne le gaz, la renégociation des contrats soviétique et hollandais, les actions de restructuration du bilan et la libération des tarifs industriels ont permis un assainissement de la situation financière de Gaz de France.

Enfin, grâce aux rattrapages tarifaires et à l'expansion des ventes et des exportations d'électricité, E.D.F. voit son chiffre d'affaires progresser de 15% en 1985 et son déficit réduit à 0,9 milliard de francs.

Mais en dépit de ces améliorations, la politique énergétique mise en oeuvre par le Gouvernement comporte des aspects que votre rapporteur ne peut accepter.

S'agissant de notre approvisionnement en gaz, il déplore que la renégociation du contrat algérien n'ait pas été entreprise et rappelle que sans ce surcoût -estimé à 1,4 milliard de francs par an- G.D.F. aurait retrouvé l'équilibre financier en 1985.

Quant à la politique de l'électricité, dont les succès actuels sont le fruit de l'effort électronucléaire entrepris dans les années 1970, elle comporte des incertitudes pour l'avenir ; l'engagement d'une seule tranche en 1985 risque de casser notre outil industriel et s'est déjà traduite par une importante réduction d'activité pour Framatome et Alstom.

Enfin, le projet de budget pour 1986 contient des mesures fiscales inacceptables : l'institution d'une taxe de 7% sur le gaz industriel va nuire à la compétitivité des entreprises utilisatrices (essentiellement les P.M.E.. Quant aux entreprises pétrolières, elles sont pénalisées par deux nouvelles mesures : d'une part la reconduction du prélèvement exceptionnel sur les résultats de l'exploitation sur le sol national, d'autre part l'augmentation de 70% de la fiscalité sur le fuel lourd. Votre rapporteur est profondément hostile à ces dispositions qui vont décourager la recherche pétrolière française, aggraver la situation déjà critique de notre industrie du raffinage, accroître notre dépendance énergétique et nuire à la compétitivité des entreprises françaises.

Compte tenu de ces incertitudes et des dispositions fiscales proposées, votre rapporteur ne peut donner un avis favorable à l'adoption du budget de l'énergie.

*
**

Suivant la proposition de son rapporteur pour avis, la commission des Affaires économiques et du Plan a **décidé de donner un avis défavorable à l'adoption des crédits** relatifs à l'énergie du projet de loi de finances pour 1986.